

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 mars 2009.

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 25 mars 2009 à 20h30 sous la présidence du Maire, Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 12 mars 2009. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de L.GARCIA (pouvoir à A.LAPLAZA). Secrétaire de séance : Colette CHAPUIS. Le compte-rendu de la séance du 18 février 2009 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES 3 IMPOTS LOCAUX : les taux suivants sont adoptés à l'unanimité :

- taxe d'habitation : 5.04 %
- foncier bâti : 12.95 %
- foncier non bâti : 28.06 %.

Ces taux sont identiques à ceux de 2008. En effet, le Conseil municipal a tenu en raison de la conjoncture actuelle et malgré la baisse sensible des dotations, à ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune.

BUDGET PRIMITIF 2009 : le budget élaboré par la commission des finances a été étudié point par point et adopté à l'unanimité. Il s'élève en recettes et dépenses de fonctionnement à 386 185 € avec un virement à la section d'investissement de 56 769 €.

MODIFICATION DES STATUTS du S.I.V de GRAY-AUTREY: par délibération du 17 septembre 2008 le Conseil municipal de GRAY LA VILLE avait donné un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat intercommunal de voirie de GRAY AUTREY. Il confirme sa position suite à la délibération du 17 février 2009 prise par le comité du S.I.V.

ABATTAGE DE DEUX SAPINS : les deux sapins qui encadrent l'entrée principale de l'Eglise depuis plusieurs décennies vont devoir être coupés car ils présentent un réel danger en cas de tempête du fait de leur hauteur. Ils occasionnent également des dégradations au niveau de la toiture.

ECLAIRAGE PUBLIC : l'étude est en cours pour diminuer la dépense énergétique du réseau d'éclairage. Le premier secteur concerné sera le centre du village où le réseau est le plus récent. Cette première tranche de travaux a été programmée et comptabilisée dans le budget 2009.